

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/12/2020

Dossier complet le :

10/1/2021

N° d'enregistrement :

2020-5023

1. Intitulé du projet

Demande de CAS PAR CAS dans le cadre du porter à connaissance des modifications projetées pour un élevage avicole soumis à autorisation sur la commune de Framicourt80. Arrêté d'autorisation commun à 2 élevages : SARL FRAMIOEUF et SCEA LES DOMS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL FRAMI OEUF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

STERIN JEAN LOUP

RCS / SIRET

3 8 4 3 9 0 6 8 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : Installations classées pour la protection de l'environnement	Les 2 élevage sont des ateliers de poules pondeuses de 176 040 places pour Framioeuf et 116 000 pour les Doms. Elle est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique 3660-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. L'arrêté préfectoral d'exploitation actuellement en vigueur date du 26 avril 1999. Cette exploitation fait l'objet d'un porter à connaissance pour modification de l'exploitation soumise à autorisation, d'où la présente demande de cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL FRAMI OEUF est un élevage de poules pondeuses soumise à autorisation. Elle comporte à ce jour trois bâtiments de 61 920 poules, 61920 poules et 52 200 poules. La SCEA LES DOMS a 2 bâtiments de 78 000 et 38 000 places.

Suite à une inspection dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les 2 structures ont été mise en demeure de régulariser certains points car arrêté préfectoral commun. Suite à cette mise en demeure, un porter à connaissance est réalisé pour présenter les modifications effectuées sur les 2 exploitations depuis l'arrêté initial de 1999.

La présente demande de cas par cas est déposée simultanément au porter à connaissance pour s'assurer que les modifications effectuées n'impliquent pas une étude environnementale supplémentaire.

Les principaux changements liés au projet de mise en conformité sont :

- l'évolution du nombre de poules de 270 200 à 292 040 poules pondeuse ;

- la normalisation des fientes de poules ;

- La mise à jour du plan d'épandage (réduction de nouvelles parcelles, mais quantité d'azote totale épandue <10 tonnes).

Les autres changements consistent en une mise en conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est la mise en conformité et la régularisation administrative des 2 structures avec la modification de l'arrêté préfectoral d'exploitation pour tenir compte des modifications au niveau du nombre d'emplacements et de la mise à jour du plan d'épandage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Peu de travaux sont prévus.

Pour se mettre en conformité avec l'arrêté d'exploitation, les 2 structures vont :

- Entretien des installations ;
- Mettre en place un contrat de dératisation.
- Contractualiser la vérification annuelle des extincteurs et des installations électriques
- valider la conformité de la réserve incendie auprès du SDIS

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Initialement, les 2 structures élevaient 270 200 poules pondeuses dans cinq bâtiments. Les capacités autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation de 1999 sont de 270 200 poules pour un total de 270 200 animaux équivalents. Une bande était réalisée chaque année.

Aujourd'hui, les 2 structures élèvent 292 040 poules pondeuses. Le porter à connaissance, réalisé parallèlement à cette demande de cas par cas, a pour objet l'augmentation du nombre d'emplacements de poules pondeuses suite aux obligations de mise aux normes.

D'autre part, ce projet comporte une mise à jour du plan d'épandage. Avec la normalisation des fientes, nous avons la disparition de certaines parcelles, l'équivalent de 1407 ha de Surface Potentiellement Epandable ont été retirés sur le plan d'épandage de la SARL FRAMI OEUF. Deux nouvelles communes apparaissent sur le plan de la SCEA LES DOMS : FESCAMP et LA BOISSIERE EN SANTERRE, pour une surface de 21.62ha de SAU.

Les parcelles restantes ne se trouvent ni dans des périmètres de protection de captage, ni dans des zones de protection environnementale. Cependant, les îlots 12, 13, 14, 32, 33, 34, 36 de l'EARL Montaigne les bosquets, sont concernés par une ZNIEFF de type 1.

Les effluents normés sont vendus avec le document d'accompagnement conforme à la gestion administrative réglementaire.

La localisation du parcellaire à jour est visible sur le plan de situation en Annexe 2.

L'analyse des impacts Faune-Flore du projet, présenté dans le porter à connaissance qui sera déposé en préfecture, est remis en annexe de ce cas-par-cas.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de cas par cas et de porter à connaissance des modifications d'une installation classée pour la protection de l'environnement au titre du Code de l'environnement. À l'issue de cette procédure, les exploitations EARL FRAMIOEUF et SCEA LES DOMS seront toujours soumises à autorisation au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Avant projet 270 200 POULES PONDEUSES :	
Quantité d'azote initialement produite par l'élevage	209 tonnes
Surface Potentiellement Epanachable initiale	2012,09
Après projet 292 040 POULES PONDEUSES :	
Quantité d'azote produit suite au projet	225 tonnes
Quantité normalisée	225 tonnes
Surface Potentiellement Epanachable de secours du projet	638,15

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune du site d'exploitation :
FONTAINE SOUS MONTDIDIER (80)
Communes du plan d'épandage :
FESCAMP (80)
LA BOISSIERE EN SANTERRE (80)
(en annexe à cette demande de cas par cas, seules les nouvelles parcelles sont présentées)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 3 1' 14 " 97E Lat. 4 9° 4 0' 17" 73N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. F _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains îlots du plan d'épandage se situent dans les ZNIEFF de type 1 : "Bois de Benny, des lozaires, du Varinois et du Domont" N° 220005002, et "Massif bois du roi et du preux" N° 220013962. Ce sont les îlots 12,13,14,32,33,34,36 du parcellaire d'un prêteur de terre pour le plan de la SARL FRAMIOEUF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département de la Somme, approuvé par arrêté préfectoral le 28 mai 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sondages ont été effectués, permettant de vérifier l'absence de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les parcelles du plan d'épandage se trouvent en dehors de tout périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élevage utilise l'eau de réseau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avec le nouveau schéma avec 21 840 poules supplémentaires, 15 camions supplémentaires circulent sur le site chaque année pour l'approvisionnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site d'élevage est source de bruit, principalement du aux animaux et au fonctionnement des bâtiments (ventilation, alimentation). Ces sources de bruit ne sont pas modifiées. En revanche, les bruits liés aux livraisons (intrants, poussins) et aux départs du site augmentent (plus 15 CAMIONS). Ces nuisances sont ponctuelles et cantonnées au site d'exploitation qui bénéficie d'un isolement particulier (entouré de bois).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les odeurs sur le site d'élevage ne devraient pas augmenter. (Animaux en bâtiments, pas d'évolution des quantités d'effluents produits).</p> <p>Des odeurs peuvent provenir du stockage en champs et de l'épandage des fientes normalisées notamment sur les parcelles.</p> <p>Dans le cas de l'utilisation du plan d'épandage de secours l'exploitant respectera les distances d'épandage et de stockage au regard des habitations pour limiter les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de nouvelles émissions lumineuses sur le site d'exploitation autres que l'éclairage des bâtiments déjà existants.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après l'outil de calcul du GEREP, le projet engendre une augmentation globale des rejets d'ammoniac de 3% (271 kg/an) et des rejets de protoxyde d'azote de 15% (64 kg/an). En revanche, l'émission de méthane et de particules diminue.</p> <p>Il y a également des rejets supplémentaires de CO2 associés au trafic plus important sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents produits par les élevages sont toujours des fumiers de volailles. Le volume est estimé à 4 089 tonnes de fumier par an</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant l'épandage des effluents non normalisé, l'exploitant respectera les distances d'épandage réglementaires au regard des tiers et des éléments de l'environnement pour limiter les nuisances (bruit, odeur, poussière).

De même le stockage en champ sera réalisé sur les parcelles les plus éloignées des habitations.

L'exploitant respectera les indications de son plan d'épandage et ajustera ses apports organiques au plus proche des besoins des cultures pour éviter que les nutriments non consommés ne rejoignent les masses d'eau et soient potentiellement à l'origine de pollution diffuse.

D'autre part, l'augmentation de la Surface Potentiellement Epandable après projet lui laissera plus de marge de manœuvre pour choisir les parcelles faisant l'objet d'une fertilisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'augmentation est de 21 840 emplacements de poules pondeuse.

Cette modification ne semble donc pas substantielle.

Concernant les effluents, il sont normalisées.

Cette modification ne semble pas non plus substantielle. D'autre part, les parcelles restantes ne sont pas à proximité de captages et n'engendrent pas de nuisances notables sur les sites naturels (NATURA 2000) les plus proches.

Dans le cas présent, une dispense d'évaluation environnementale pourrait donc s'appliquer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Fontaine-sous-Montdidier

le,

16 Novembre 2020

Signature

